

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

L'étiquetage du pays d'origine des produits alimentaires

Foire aux questions destinée aux importateurs

Comment les produits alimentaires importés sont-ils affectés par la nouvelle norme ?

La norme d'information 2016 relative à l'étiquetage du pays d'origine des produits alimentaires (Information Standard) sera un changement minime pour les produits alimentaires importés en Australie.

Les produits alimentaires importés devront toujours porter une étiquette en anglais avec la mention du pays d'origine (par exemple, Product of Thailand [Produit de Thaïlande], Made in Canada [Fabriqué au Canada]). Pour certains produits alimentaires, appelés produits prioritaires, cette mention doit être placée dans une boîte clairement définie sur l'étiquette du produit.

Pour répondre aux exigences, vous pouvez :

- importer des produits alimentaires qui portent déjà les étiquettes requises;
- ou modifier les étiquettes pour satisfaire aux exigences lorsqu'ils arrivent en Australie.

Comme les produits alimentaires importés ne sont pas fabriqués, cultivés ou produits en Australie, ils ne pourront pas utiliser le symbole du kangourou sur les étiquettes.

Quels sont les produits concernés ?

L'Information Standard exige que la plupart des produits alimentaires se prêtant à la vente au détail en Australie porte une étiquette indiquant le pays d'origine. L'Information Standard s'applique :

- aux produits alimentaires destinés à la vente au détail en Australie (par exemple, les aliments vendus au public dans les magasins ou sur les marchés, ou dans les distributeurs automatiques);
- aux produits alimentaires emballés vendus par les grossistes;
- à un grand nombre de produits alimentaires non emballés.

La mention du pays d'origine sur les produits alimentaires importés doit être placée dans une boîte clairement définie sur l'étiquette du produit, à moins que le produit ne soit un produit alimentaire non prioritaire.

Les aliments non prioritaires sont :

- les assaisonnements;
- la confiserie, y compris la crème glacée;
- les biscuits et les collations;
- l'eau embouteillée;
- les boissons énergétiques et les boissons gazeuses;
- le thé et le café;
- les boissons alcoolisées.

Tous les autres produits alimentaires sont des produits prioritaires et doivent porter les nouvelles étiquettes.

Quand les changements entrent-ils en vigueur?

L'Information Standard est entré en vigueur le 1^{er} juillet 2016 et fait l'objet d'une période de transition de deux ans. Pendant cette période, les entreprises peuvent :

- continuer à étiqueter les produits selon les exigences d'étiquetage existantes du Australia New Zealand Food Standards Code (Food Standards Code);
- ou suivre les nouvelles exigences d'étiquetage du nouvel Information Standard.

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

À partir du 1^{er} juillet 2018, les produits alimentaires devront être étiquetés conformément aux exigences de l'Information Standard sous peine d'amendes. Cependant, les produits en inventaire (ceux emballés et étiquetés selon le Food Standards Code au plus tard le 30 juin 2018) peuvent quand même être vendus sans les nouvelles étiquettes.

Puis-je modifier l'étiquetage de mes produits alimentaires importés après leur arrivée en Australie ?

Oui. Vous pouvez modifier les étiquettes après que les produits alimentaires arrivent en Australie pour assurer la conformité avec l'Information Standard.

À quoi devrait ressembler l'étiquette d'un produit alimentaire importé ?

Les aliments qui ne sont pas cultivés, produits, fabriqués ou emballés en Australie sont classés comme des produits alimentaires importés. Selon l'Information Standard, les produits emballés importés prioritaires doivent porter la mention du pays d'origine dans une boîte clairement définie. Ils ne doivent pas utiliser le symbole du kangourou puisqu'ils ne sont pas d'origine australienne. Les exigences d'étiquetage des produits non prioritaires n'ont pas changé.

Quelle est la bonne étiquette à utiliser ?

Vous trouverez quelques exemples ci-dessous pour vous expliquer comment étiqueter convenablement vos « produits alimentaires prioritaires » importés.

<div data-bbox="193 987 395 1093">Produced in Canada</div> <p>(Produit au Canada)</p> <div data-bbox="193 1160 371 1265">Product of China</div> <p>(Produit de Chine)</p>	<p>Si le produit alimentaire importé est fabriqué, cultivé ou produit dans un seul pays, un énoncé en anglais comme celui-ci peut être utilisé sur l'étiquette.</p>
<div data-bbox="193 1346 560 1451">Packed in Brazil from imported ingredients</div> <p>(Emballé au Brésil à partir d'ingrédients importés)</p> <div data-bbox="193 1552 560 1657">Packed in Brazil from multiple origins</div> <p>(Emballé au Brésil à partir d'ingrédients de plusieurs origines)</p> <div data-bbox="193 1758 560 1888">Packed in Brazil with nuts from the USA, Canada and Brazil</div> <p>(Emballé au Brésil avec des noix provenant des États-Unis, du Canada et du Brésil)</p>	<p>L'énoncé « Packed in (Emballé au) » est requis si le produit alimentaire n'a pas été cultivé, produit ou fabriqué dans un seul pays étranger.</p> <p>Dans ce cas, l'étiquette doit également indiquer que le produit a des origines multiples ou comprend des ingrédients importés.</p>

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

<p>Made in USA</p> <p>(Fabriqué aux États-Unis)</p>	<p>Si les ingrédients du produit alimentaire importé proviennent de pays différents et subissent une transformation substantielle dans un autre, la mention en anglais « Made in (Fabriqué au) » doit être utilisée.</p> <p>Par exemple, des ingrédients bruts provenant du Canada, des États-Unis et du Mexique sont combinés dans une usine américaine pour fabriquer un gâteau emballé qui est exporté vers l'Australie pour la vente au détail. Dans ce cas, l'énoncé approprié serait « Made in USA (Fabriqué aux États-Unis) ».</p>
--	---

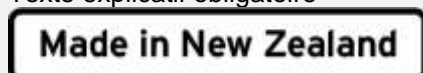
Quelle étiquette dois-je utiliser si le produit alimentaire importé contient des ingrédients australiens ?

Si un produit alimentaire importé en Australie contient des ingrédients australiens, il doit quand même porter la mention obligatoire du pays d'origine dans une boîte clairement définie. Vous pouvez également inclure une indication du pourcentage d'ingrédients australiens dans le produit.

Exemple :

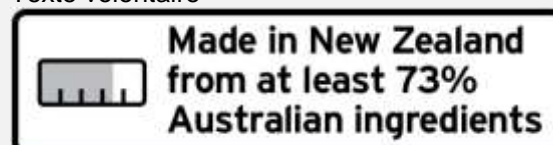
Une confiture de fruits est fabriquée en Nouvelle-Zélande à partir de cerises australiennes et d'autres ingrédients. Les cerises sont toutes australiennes et représentent jusqu'à 73 % du produit. Une mention du pays d'origine ou une étiquette standard en deux parties seraient toutes deux acceptables.

Texte explicatif obligatoire



(Fabriqué en Nouvelle-Zélande)

Texte volontaire



(Fabriqué en Nouvelle-Zélande à partir d'au moins 73 % d'ingrédients australiens)

Si moins de 10 % des ingrédients en poids de départ sont australiens, le texte explicatif peut expliquer que le produit alimentaire a été fabriqué ou emballé « from less than 10 per cent Australian ingredients (à partir de moins de 10 % d'ingrédients australiens) » au lieu de « from at least (à partir d'au moins) » un pourcentage minimal d'ingrédients australiens.

Note : Toutes les étiquettes doivent être en anglais. Ce document sert uniquement de guide et les importateurs devraient consulter la norme d'information (Information standard) pour plus de détails ou solliciter des conseils juridiques.

Exemple :



(Emballé en Australie à partir de moins de 10 % d'ingrédients australiens)

Vous pouvez également surligner l'origine d'un ingrédient particulier dans le texte explicatif.

[Le nouvel Information Standard affectera-t-il le tarif applicable à mon produit ?](#)

L'Information Standard n'affecte pas le tarif applicable.

[Comment puis-je obtenir plus d'information ?](#)

Pour plus d'information, téléphonez à business.gov.au au 13 28 46 ou visitez business.gov.au/foodlabels